

Une race de pays en apparence sans histoire : Le Cheval Dauphinois (1821-1939)

Jean-Pierre AGUERRE

Chercheur associé au LER Laboratoire d'études rurales, Université Lyon II

Contact : jeanpierreaguerre@gmail.com

Résumé : Le Cheval Dauphinois fait partie de ces races génériques issues d'un écosystème spécifique. Les arrondissements de La Tour du Pin et de Vienne constituent la matrice de la race. Pays de production, l'élevage ne concerne que quelques cantons. Sans autres caractéristiques que leur endurance et leur rusticité, les extraits de cette race de pays sont exportés au sevrage dans les départements du Sud-Est. Au cours du XIXe siècle, le Conseil Général de l'Isère et l'administration des Haras, s'efforcent de la régénérer. Ces initiatives zootechniques créent des tensions que l'habileté de Davy de Chavigné, le directeur du Dépôt d'étalons d'Annecy, surmonte dans les années 1890. En obtenant de son administration des reproducteurs de trait et en sachant apparier les petites juments dauphinoises aux étalons Anglo-Normands, il parvient à des résultats encourageants qui, toutefois, se dissolvent dans le grand brassage équin de l'entre-deux-guerres.

Mots-clés : Cheval, Dauphiné, Haras Nationaux.

Introduction

Entre la Restauration et la Seconde Guerre mondiale, les archives disponibles tracent les contours du Cheval Dauphinois, race aujourd'hui éteinte. Elles présentent les arrondissements de La Tour-du-Pin et de Vienne comme le berceau d'une race abâtardie mais jadis estimée, que le département et l'État veulent régénérer. Leur volontarisme zootechnique qui achoppe sur des visions différentes révèle en filigrane deux questions cruciales : quel cheval faut-il produire, quel cheval peut-on produire ? Les réponses des uns et des autres montrent une élite menant les débats animés, et une masse de modestes producteurs qui n'est pas prête à lâcher son cheval imparfait pour une chimère.

C'est d'abord par un regard à l'échelle locale qu'apparaît le Cheval Dauphinois et les politiques engagées en sa faveur. Ce n'est qu'ensuite, en 1874, avec la restauration des haras, que cette race locale se confronte à un horizon national.

Ce changement d'échelle et les rigidités qu'il révèle, sont pris en charge par un homme précieux, Henri Davy de Chavigné, directeur du dépôt national d'étalons d'Annecy, qui accompagne l'ultime évolution du Cheval Dauphinois.

Les portraits du Cheval Dauphinois

Les chevaux du Dauphiné vivent dans des campagnes qui les produisent en nombre mais les élèvent peu. Sous le Consulat et l'Empire, deux auteurs en brosent des portraits singulièrement contrastés.

Le premier, Jean-Baptiste Huzard, forge en 1802 le mythe d'une race locale méritante : « La généralité de Grenoble et le Dauphiné, aujourd'hui départements de la Drôme, des Hautes Alpes et de l'Isère avoient une très grande quantité de juments poulinières et donnoient de bons chevaux pour la cavalerie légère ; le roi de Savoie y faisoit faire des remotes. ¹ »

Le second, Perrin-Dulac, ne leur accorde qu'un intérêt limité : « Les chevaux qui naissent dans le département

de l'Isère n'appartiennent à aucune race, et n'ont aucune qualité qui puisse les faire distinguer. ² »

Tout au long du XIXe siècle, les auteurs, autant que les autorités institutionnelles, balancent entre ces deux constats. Il faut ici interroger la notion de race³. Pour Bernard Denis, la mise en évidence dès le XVIIIe siècle des spécificités régionales « se réfère implicitement à la notion de race ». Amandine Souvré, quant à elle, suggère l'utilisation complémentaire de la notion de type à laquelle recourent souvent - implicitement ou explicitement - les auteurs du XIXe siècle. De fait, les descriptions que les contemporains font des chevaux dauphinois relèvent des deux approches. Au début des années 1850, J.-H. Magne, citant Baudement, établit entre la race et le type une

passerelle fonctionnelle : « C'est [...] autant par l'aptitude à répondre à des besoins locaux, à des habitudes agricoles, par des dispositions à prospérer

sous certains climats, à vivre à prendre racine sur certains sols, que par les caractères zoologiques des animaux, que nous distinguons les races. ⁴ »

Les raisons d'espérer

Le portrait du Cheval Dauphinois dressé par Perrin-Dulac n'est guère encourageant. Pourtant, sous la Restauration, une enquête effectuée par le Ministère de l'Intérieur sur les foires chevalines du département de l'Isère, autorise une approche plus nuancée. Lancée en octobre 1821, elle porte sur 23 foires des arrondissements de Vienne et de La Tour du Pin. Les données collectées auprès des maires permettent de penser que si la race indigène est médiocre, elle ne l'est pas autant que veut bien le dire une part substantielle des informateurs.

Quelques caractéristiques émergent des tableaux confectionnés à La Tour-du-Pin et à Vienne. L'enquête confirme d'abord qu'il s'agit réellement

d'une petite race. À La Verpillière, les transactions à la foire de la mi-mai concernent « des chevaux de petite race et de basse taille qu'on emploie à l'agriculture ». C'est le même constat à Beaurepaire à l'extrémité méridionale de l'arrondissement de Vienne. Bien peu atteignent ou dépassent 1,46 m. Caractère durable si l'on se réfère à un comptage réalisé en 1891 par le dépôt national d'étalons d'Annecy dans les deux arrondissements : sur 1526 juments, 67 % avaient une taille égale ou inférieure à 1,54 m et près de 30 % ne dépassaient pas 1,49 m⁵. Ces petits chevaux sont mis au travail avant deux ans. Ce régime excessif fatigue les articulations, fausse les aplombs et contribue à l'image peu flatteuse qui entoure les chevaux dauphinois.



Cheval Dauphinois, milieu des années 1920 : spécimen caractéristique du canton de Virieu.
Carte postale ancienne. Droits : domaine public. Toutes les données figurent sur la CPA.

L'enquête met ensuite en avant, contre toute attente, de réelles qualités. Aux foires d'Arandon, la race est petite mais « bien renforcée ». À Roussillon, « la race est très bonne ». Ce fonds de race vigoureux est corroboré, en 1837, par le capitaine Charvilhat chargé de la remonte d'un régiment d'artillerie basé à Lyon. La médiocrité d'ensemble qu'il découvre lors de sa mission dans le Bas-Dauphiné, ne l'empêche pas de distinguer un certain potentiel : « L'espèce chevaline

est petite, rabougrie, sans aucune trace de race ni d'espèce, cependant quelques individus sont assez bien corsés ; ont le poitrail large, l'épaule bien faite et l'avant-bras musculeux ; mais des aplombs généralement défectueux et des tares nombreuses accusent chez tous un travail prématuré. On pourrait espérer conserver ce qu'ils ont de bien et grandir leur taille en employant l'étalon Breton bien choisi. ⁶ »

Les juments qui constituent la majeure partie des effectifs sont d'une exceptionnelle rusticité. Elles se contentent de peu si l'on en croit le vétérinaire Mollard de La Tour-du-Pin : « La jument poulinière est nourrie, pendant la belle saison avec des fourrages distribués avec prodigalité [...] dès que les semailles sont terminées, elle ne mange plus que de la paille pure, ou mêlée d'un peu de foin, jusqu'au moment de la mise-bas. On lui fait alors consommer quelques fourrages mis en réserve et qui permettent en les distribuant avec parcimonie, d'attendre jusqu'au vert. ⁷ » Mollard ajoute, dans son article du Sud-Est, que ces juments de pays sont de « bonnes laitières et que leurs poulains prospèrent d'une manière assez satisfaisante jusqu'au moment du sevrage ».

Enfin, à suivre tous ces auteurs, un dernier trait s'impose : il existe des différences assez sensibles d'un pays à l'autre qui relèvent autant des biotopes que des courants d'importation de Suisse et de Franche-Comté. Dans les années 1860, le vétérinaire Gauvin, de Virieu, individualise un archétype de la race indigène dans le canton de Morestel : « On la trouve encore dans les environs du Bouchage et des Avenières, où l'on rencontre des sujets doués de beaucoup de vitesse, d'une grande somme de résistance aux travaux pénibles, et aux allures rapides. Ces animaux paraissent posséder une certaine dose de sang auvergnat ou limousin⁸. »

Ce noyau d'excellence obtenu à partir de juments bâties en ponettes, émane d'un périmètre un peu plus étendu que celui déjà signalé par le vétérinaire de Virieu. Il englobe, en effet, les cantons de La Tour-du-Pin et de Bourgoin, de Virieu et du Grand-Lemps.

Les chevaux du Conseil Général

En 1832, la suppression du Haras royal de Grenoble pousse le Conseil Général de l'Isère à suppléer la carence de l'État, en créant le sien. Le département affiche d'emblée la volonté de régénérer la race dauphinoise¹¹. Cette opération zootechnique complexe révèle tout au long du siècle la diversité des regards portés sur l'économie chevaline. Des cénacles de spécialistes, souvent de grands propriétaires fonciers, professent fréquemment des opinions très opposées. Ils animent autant les débats du Conseil Général que ceux des sociétés d'agriculture. L'influence locale est d'autant plus forte que le département de l'Isère, qui dépend désormais du dépôt d'étalons de Cluny, est réduit à la portion congrue : en 1849, seuls trois étalons nationaux y font la monte.

Le Conseil Général devient donc le maître d'œuvre d'une politique d'importations de reproducteurs. Il y

Magne note au milieu du XIX^e siècle que la race prend de la taille et du corps. « Les formes sont plus amples et mieux suivies. On produit même aujourd'hui dans ces cantons des élèves qui réunissent à plus de force, plus d'élégance que ceux de l'ancien type ». C'est cette race apte au trot qui a été progressivement affinée depuis les années 1880 par un apport de sang. La qualité moyenne des pouliches est constamment vantée par les jurys du concours hippique de La Tour-du-Pin. Plus au sud, le canton de Beaurepaire a su également élever des chevaux assez appréciés. Ces centres s'ouvrent les marchés de Lyon et de Grenoble. Magne souligne le contraste saisissant avec les produits issus de la petite polyculture qui restent en tout point conforme aux descriptions du capitaine Chervilha. À cette double distinction, Magne ajoute d'autres variétés comme la race dite des marais de Bourgoin et celle de l'Île-d'Abeau⁹ qui n'ont guère laissé de traces écrites.

Enfin, un dernier type, bien attesté celui-là, s'est individualisé au début du XX^e siècle, dans les trois cantons de La Verpillière, d'Heyrieux et de Saint-Jean-de-Bournay. Cette variété locale est le résultat d'une approche zootechnique menée avec détermination par le directeur du dépôt national d'étalons d'Annecy et par le Dr. Marcel Ogier, conseiller général du canton de La Verpillière. Ce type local qui a du gros et des allures, n'est plus seulement produit pour la remonte, il doit pouvoir être écoulé sur le marché local et régional. C'est le cheval "réserviste" d'artillerie.¹⁰

consacre plus de 460 000 francs entre 1831 et 1859, sans parvenir à fixer durablement une politique d'acquisition raisonnée¹². De surcroît, coteries et clientèles électorales réduisent encore la visibilité de l'ensemble. L'impuissance des autorités de tutelle se manifeste par la désignation de commissions *ad hoc*, chargées d'éclairer, autant que faire se peut, les opinions versatiles des conseillers généraux¹³. Les questions à traiter sont complexes, deux d'entre-elles peuvent servir d'exemple.

La première est relative au placement des reproducteurs achetés par le département. Entre 1832 et 1837, les étalons sont d'abord vendus aux enchères. Puis, de 1837 à 1859, le département de l'Isère opte pour le dépôt gratuit chez les propriétaires. Ce système relativement onéreux n'offre que des garanties limitées : les étalons souvent mal entretenus sont

insuffisamment employés à la monte. Enfin, un dernier système est imposé par le décret du 16 novembre 1857. Il appartient désormais « aux propriétaires et agriculteurs qui désirent posséder un étalon, le soin d'en faire eux-mêmes l'achat et les avances »¹⁴. L'achat, effectué dans les pays de production sous la supervision des Haras, ouvre droit à deux primes variables selon la valeur de l'étalon : l'une du département, de 1000 à 1500 francs, payée en une fois, et l'autre versée annuellement par l'État.

La seconde question, la plus redoutable, porte sur le choix des reproducteurs. L'unanimité tarde à venir. En 1837, le vétérinaire départemental Bragard s'efforce de fixer le cap : « attachons-nous à un type unique, celui qui fut seul admis dès l'origine de notre haras. C'est le cheval de trait, à la fois solide, fort, et pourtant souple et léger qu'il nous faut »¹⁵.

De fait, les achats évoluent en fonctions des rapports de force qui prévalent au Conseil Général. Deux périodes se détachent très nettement. La première est marquée par le choix de reproducteurs de trait. Jusqu'au début des années 1860, le département achète des étalons Percherons ou Bretons. Si l'on excepte un intermède désastreux de 1853 à 1857, où s'imposent les étalons Anglo-Normands, dominant les races de trait de petite taille. Les préférences du préfet Massy, depuis peu en poste à Grenoble, vont clairement à l'étalon Breton. Il l'écrit en juin 1859 dans une lettre au Ministre de l'Agriculture : « Je crois en effet que c'est elle qui convient le mieux à la généralité du département pour ses formes, sa facilité d'amélioration et les services que sa qualité de cheval de trait lui permet de rendre aux agriculteurs. [...] J'appliquerai à sa propagation l'esprit de suite qui me paraît avoir manqué jusqu'ici »¹⁶.

Cette victoire éclatante de l'étalon Breton est une victoire sans lendemain. Elle s'ouvre, en effet, sur une seconde période marquée par le décès du préfet en 1862 et une profonde inflexion de l'administration des Haras. Orchestrée par le Général Fleury, elle pousse

une nouvelle fois le demi-sang Anglo-Normand sur le devant de la scène. Imposé de Paris, il entreprend une chevauchée conquérante que rien ne semble devoir freiner. Pourtant, sur place, partisans et adversaires de l'Anglo-Normand, tentent inlassablement de se compter. Ils lancent de vastes enquêtes, comme celle de 1872, destinées à conforter leurs approches zootechniques respectives. Le rapport du Marquis de Virieu, partisan du croisement et chef de file des défenseurs de l'Anglo-Normand, suscite immédiatement un amendement de son contradicteur, Eugène Peyrieux, adepte convaincu de la sélection. Les experts sollicités, comme l'inspecteur général des Haras Richard du Cantal, ne restent pas toujours neutres. Dans une lettre adressée au préfet de l'Isère, le 3 août 1872, il prend clairement position en faveur de la sélection : « Tous nos types de chevaux qui ont été croisés ont été perdus. Ils étaient cependant précieux et très estimés ; ces types étaient les races limousine, auvergnate, navarrine, morvandelle et autres. Quelles sont au contraire les races qui se sont conservées ou améliorées ? Ce sont les races boulonnaise, percheronne, bretonne et franc-comtoise. Nous les avons conservées par sélection. Si elles avaient été croisées, nous ne les aurions plus. »

Ce point de vue est loin d'être isolé. À Anthon, le Marquis Louis de Leusse, grand propriétaire et éleveur de chevaux éclairé, ne soutient pas une opinion contraire en répondant à la grande enquête de 1872 : « La race Dauphinoise possède une grande fixité dans ses caractères [...]. Le plus sage et le plus avantageux serait, je crois, de l'améliorer et cela bien facilement par une sélection bien surveillée choisissant en elle-même comme reproducteurs les produits les plus beaux et présentant les plus belles qualités »¹⁷.

Reste que cette enquête, malgré des commentaires sans équivoque, est difficile à exploiter : adversaires et partisans de l'emploi du demi-sang, en équilibre numérique, se neutralisent. Mais déjà, en 1874, avec la loi Bocher, d'autres problématiques nationales celles-là, s'invitent dans un agenda jusqu'ici très local.

Entre Haras et obstinations locales

Sans aucun doute, l'année 1874 marque le grand retour de l'État dans l'industrie chevaline. La loi Bocher, loi organique des Haras votée le 29 mai 1874, reconstitue partiellement un réseau de 22 dépôts nationaux d'étalons. Elle programme, de 1874 à 1880, l'acquisition annuelle de 200 étalons permettant ainsi de doubler le nombre des 1100 étalons publics à partir des seules ressources nationales¹⁸. Les Anglo-Normands y occupent une place prépondérante. Le département de l'Isère, désormais intégré dans la circonscription du dépôt national d'étalons d'Annecy,

est exclu de la liste départementale éligible à la monte d'étalons de trait. En Isère, où il n'existe pas de race de trait reconnue, les étalons proposés ne peuvent être que des purs-sangs ou des demi-sangs. Le Cheval Dauphinois, cheval de trait ordinaire, est encore une fois destiné, comme sous le Second Empire, à être régénéré par l'Anglo-Normand. Cette réalité suscite des réactions passionnées qui contrastent avec l'immense indifférence qui sourde des profondeurs du monde rural.

Les chevaux de la discorde

Les premières victimes collatérales de la loi Bocher sont les propriétaires des moyennes et grandes propriétés de l'arrondissement de Vienne. Ils réclament à la fois des étalons de trait et les primes qui les accompagnent. Leurs exigences sont relayées par les comices et les sociétés agricoles. L'arrondissement de La Tour-du-Pin, quant à lui, s'accommode de la situation parce que ses éleveurs utilisent à bon escient leurs pouliches améliorées avec les demi-sangs et même les purs-sangs de l'administration. Ces raisons expliquent l'exaspération des propriétaires de la région de Vienne. À leurs yeux, les demi-sangs, chaque année plus nombreux, s'avèrent une véritable gabegie. Aussi Peyrieux reste-t-il parfaitement audible au Conseil Général comme le 28 avril 1876 : « Poursuivre dans notre région l'amélioration du cheval par l'emploi d'un type unique, est une chimère contraire à toutes les données de la science et de l'expérience [...] et qu'on ne peut continuer un pareil système sans s'exposer à voir apparaître des animaux disparates, décousus et mal conformés¹⁹. »

En d'août 1880, l'assemblée départementale repousse une résolution visant à importer des étalons de trait Bretons, Boulonnais, Percherons et Norfolk. Cela confirme que l'emploi exclusif de l'Anglo-Normand ne fait toujours pas l'unanimité. Les conseils d'arrondissement de Vienne et de La Tour-du-Pin font remonter, presque chaque année, les griefs des propriétaires. À la session d'août 1883, le conseil d'arrondissement de Vienne « émet le vœu [...] que les étalons soient de race un peu plus rustique dans la proportion de 1 sur 3²⁰. » En 1887, devant le silence de l'administration, la demande se fait plus explicite : « Le Conseil d'arrondissement de Vienne émet le vœu que les reproducteurs de l'État soient dans des conditions plus favorables à l'intérêt agricole pour développer une race plus lourde et plus forte que celle obtenue par les étalons actuels. »

Même le conseil d'arrondissement de La Tour-du-Pin, jusqu'alors en retrait, précise en 1888 que « les étalons de l'État [...] ne conviennent guère pour le trait »²¹. Malgré cette levée de boucliers, l'administration des Haras continue à promouvoir ses demi-sangs.

Cette immobilité finit par provoquer une véritable fronde. Au début des années 1890, le Comice agricole de Vienne, le Conseil départemental d'agriculture et les producteurs ou éleveurs de chevaux, exigent de renégocier la carte hippique de l'Isère pour obtenir, malgré la loi Bocher, des étalons de trait dans les stations de monte. Leur porte-parole, le Dr Revouy, vétérinaire à Vienne, souligne l'absurdité de la situation : l'étalonnage privé travaille en pratiquant des prix excessifs tandis que les étalons de l'État sont dédaignés.

La contestation radicale se développe au cours de l'été 1892 mais elle est précédée d'escarmouches. Le 2 avril 1892, devant le Conseil départemental d'agriculture, le Dr Revouy s'en prend à la politique des Haras : « Il faut éviter de produire ces chevaux ratés, ces non-valeurs qui de foire en foire, vont enfin échouer à vil prix à la voiture numérotée du fiacre ou à celle du marchand ambulante²². » Attaqué en pleine assemblée, son directeur, pris de court, n'offre guère de résistance. Les frondeurs peuvent compter sur le soutien de Mathias Saint-Romme, député de l'Isère, qui relaie leurs revendications au Conseil Général. Cette première passe d'armes est d'ailleurs amplifiée par une lettre ouverte que le Comice agricole de Vienne adresse au Conseil Général. Enfin, point d'orgue de l'offensive, les éleveurs de l'arrondissement de Vienne boycottent le concours départemental agricole et horticole de septembre 1892. L'exaspération des éleveurs est d'autant plus fâcheuse que le Ministre de l'Agriculture honore de sa présence l'inauguration du concours. On imagine sans difficulté ce que le député Saint-Romme a pu souffler à l'oreille du ministre.

La réponse du fond des campagnes

Si la moyenne et la grande propriété ont parfois des réticences face à l'étalon Anglo-Normand, alors que dire de la masse des petits producteurs ! En 1872, le Marquis de Quinsonas observe que « l'élevage chevalin n'est pratiqué que sur une petite échelle par suite de la division de la propriété »²³. C'est la loi d'airain qui pèse sur l'industrie chevaline. Réalité déjà soulignée en 1866 par le sous-préfet de La Tour-du-Pin : « Nos fermiers [...] qui sont de grands producteurs, ne peuvent généralement pas élever jusqu'à 4 ans, avec leurs baux à court terme, leur

pénurie de capital et l'insuffisance des fourrages.²⁴ » Pour le petit producteur, vendre son extrait dès le sevrage, poulain ou muleton, représente une nécessité absolue et une spéculation très lucrative. Contrairement à l'élevage, la production chevaline ne requiert ni terrain de parcours ni l'emploi d'une partie de la récolte de fourrage. Le poulain nourri par la mère correspond à un revenu presque immédiat qui n'est contrebalancé par aucun débours. Né en avril ou mai, le poulain est vendu en septembre ou octobre. Il permet d'obtenir du numéraire à l'automne quand il

faut payer les fermages. D'ailleurs, le « naissant à six mois » est parfaitement adapté à la précocité remarquable dont fait preuve la race dauphinoise. Aussi l'enquête de 1872 énonce-t-elle un truisme en soulignant que « l'exportation est plus qu'un usage, c'est un fait économique que l'on ne peut ni ne doit contrarier ».

La particularité de ce système est qu'il ne génère aucune donnée chiffrée. Seuls des moyens indirects permettent de le cerner. La statistique agricole annuelle, qui arrive trop tard par rapport au cycle de production, ne comptabilise que les pouliches restées sur place. Un premier indice général est l'importance des femelles qui marque la propension à la production. Dans le questionnaire de l'enquête de 1866, le conseiller général Flocard de Mépieux, constate déjà dans sa commune de Sermérieu, canton de Morestel, que « presque tous les cultivateurs possèdent des juments qu'ils font porter ». D'après l'enquête agricole décennale de 1892, les pouliches et juments de 3 ans et plus, représentent près de 65 % du cheptel chevalin et certains cantons franchissent la barre des

70 %. Le second indice est constitué par le nombre des pouliches et juments saillies par des étalons de l'administration. Il révèle en creux celui des juments disponibles pour les étalons de pays. En 1897, sur un total de 10 809 juments âgées de 3 ans et plus, seules 2 124 sont livrées aux étalons du dépôt d'Annecy. Ainsi, en moyenne, un peu plus de 80 % des juments sont susceptibles d'être livrées aux étalons de pays. Ces chiffres suggèrent une production nulle part répertoriée d'environ 4000 laitons et muletons.

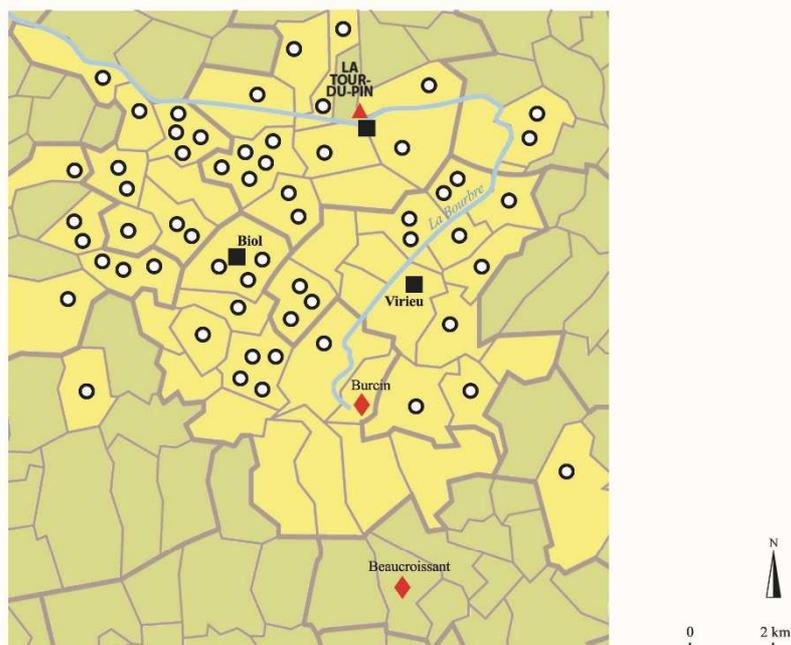
Pour bien comprendre ce qui se joue entre les Haras et les agriculteurs, producteurs naturels du Cheval Dauphinois, il faut opérer à une plus petite échelle en pénétrant profondément dans une zone traditionnelle de forte production. Les deux stations de Biol et de Virieu qui dépendent de la circonscription du concours de La Tour-du-Pin, situées à moins de 10 km l'une de l'autre, peuvent servir d'exemple. Elles sont respectivement la première et la dernière sur les cinq stations que compte la circonscription, pour le nombre de saillies au regard de leurs poulinières (tableau ci-dessous).

Effectifs de poulinières et d'étalons et indicateurs de l'activité de monte dans les différents cantons de la circonscription du concours hippique de La Tour-du-Pin.

Canton	Nombre de poulinières	Nombre de poulinières saillies	% des poulinières saillies	Nombre d'étalons	Nombre de saillies par étalon
Morestel	969	162	16,7	3	54
La Tour-du-Pin	985	170	17,3	4	42,5
Bourgoin	1229	213	17,3	3	71
Biol	661	198	30,0	3	66
Virieu	653	85	13,0	2	42,5
Total ou moyenne	4497	828	18,4	15	55,2

Les stations de Biol et de Virieux desservent une partie des Terres froides, délimitées par une boucle de la Bourbre, affluent du Rhône. Ce « pays des collines » est l'une des matrices chevalines les plus actives du Bas-Dauphiné : zone de bocage où alternent

champs, prairies et forêts, il forme grossièrement un rectangle de 20 kilomètres de long par 10 de large (voir carte ci-après), orienté selon un axe nord-ouest / sud-est, le long d'une diagonale reliant Nivolas-Vermelle (canton de Bourgoin) à Oyeux (canton de Virieu).



I - Production et promotion du cheval de pays

- Station de monte des Haras d'Ancecy
- ▲ Concours hippique

III - Commercialisation des chevaux

- Limite cantonale
- Communes de la zone étudiée
- La Bourbre

II - Production du cheval de pays

- Etalons autorisés, « rouleurs »

IV - Périmètre des Terres froides de la Bourbre

- ◆ Marché aux chevaux de Burcin
Foire de la Milin
- ◆ Foire de Beaucroissant

Les Terres froides de la Bourbre au début du XXe siècle.

Source : Arch. Dép. Isère 150 M 10. Surveillance des étalons (1902-1907) ; Rapport de M. de Chavigné sur le service des Haras dans le département de l'Isère en 1896-1897.

L'espace ainsi défini produit un nombre considérable de laitons dauphinois dont l'écoulement est assuré par la foire de la Milin (Burcin). Dans un rayon de 10 kilomètres autour des stations de Biol et de Virieu, il existe un nombre considérable de juments. La production des équidés y occupe des positions très solides. La moitié des 4497 juments poulinières de la circonscription du concours de La Tour-du-Pin est issue des cantons du Grand-Lemps et de Virieu, auxquels il faut ajouter quelques communes des cantons voisins²⁵. Cette configuration change la donne de fond en comble : on constate que les 283 juments saillies par les cinq étalons que comptent les deux stations, ne représentent que 12,17 % des poulinières du périmètre, soit une réalité très médiocre. C'est le plus mauvais résultat de la circonscription : 87,8 % des poulinières échappent aux étalons nationaux. En

somme, rapporté au total, il resterait ainsi, en 1897, plus de 2000 juments poulinières susceptibles d'être livrées à la reproduction. Voilà pourquoi ces stations reçoivent en priorité des Ardennais, des Bretons, et des demi-sangs près de terre. Cette combinaison, parmi d'autres, parvient à enclencher une évolution sensible dès les premières années du XX^e siècle.

La liste des étalons autorisés qui pratiquent la monte dans le périmètre des 43 communes de l'ensemble présenté, montre clairement qu'il ne s'agit pas d'une éventualité mais d'une réalité. La concurrence entre l'étalonnage privé et les Haras est inscrite dans cette réalité territoriale et dans la durée. En période de crise économique, elle s'exacerbe. En 1884, déjà, commentant un repli sévère des saillies par rapport à l'année précédente, Vechambre, le directeur du Dépôt

d'étalons d'Annecy, insiste sur le trop grand rapprochement des stations : « ainsi Biol, Virieu, La Tour-du-Pin, Morestel et Chirens étant à une très petite distance l'une de l'autre, elles se nuisent mutuellement ». De fait, l'argument n'est pas recevable : si l'administration a laissé en place le réseau de ses stations, c'est qu'elle ne voulait pas abandonner le terrain aux « rouleurs ». D'ailleurs, concluant son rapport de l'année 1884, le directeur signale au préfet que le département de l'Isère est en progrès « *malgré la concurrence du cheval de pays et des baudets* ». L'observation vaut la peine d'être soulignée, c'est l'une des très rares où les Haras reconnaissent ouvertement la concurrence des « rouleurs ».

Les étalons « rouleurs », qu'il faudrait précisément appeler « autorisés », sont ainsi cinq ou six fois plus nombreux que les étalons des Haras. Statistiquement, chaque « rouleur » peut ainsi assurer la monte de près de 77 juments, alors que ceux de l'administration n'en totalisent que 56,6 par tête. Dans les faits, le total des saillies par étalon « rouleur » est moins élevé. En effet,

un certain nombre d'étalons non déclarés et de baudets, assurent une part non quantifiable de l'activité génésique. Quant aux baudets que signale Vechambre, ils constituent un aspect méconnu de la production équine de ce secteur des Terres froides. Ils agissent à la manière d'une valve de sécurité lorsque les poulains se vendent mal.

L'espace productif délimité par les étalons autorisés et par ceux de l'administration recoupe, en partie, une réalité bien plus ancienne. Tout porte à croire que la géographie productive est déjà en place dans la première moitié du XIXe siècle. La liste des dépositaires des étalons départementaux montre que dans les années 1840, 1860 et 1870, le même noyau de production était déjà en place. De fait, les étalons, pris en charge par des particuliers, exerçaient leur activité là où il y avait une demande. Ainsi l'administration des Haras a-t-elle établi son réseau de stations de monte en se calant sur une puissante réalité locale qui lui a dicté ses choix. La volonté mise en œuvre par le dépôt national d'étalons d'Annecy, pour s'assurer le contrôle de cette zone, souligne à l'évidence son importance.

Compromis et rémission

À partir de 1892, en Dauphiné, l'administration des Haras, sans renoncer au cadre légal qui est le sien, assouplit sa politique. Dans le ressort du dépôt national

d'étalons d'Annecy, ce nouveau cours est mis en œuvre par son directeur Henri Davy de Chavigné.

Henri Davy de Chavigné, un homme de compromis

Le directeur du dépôt d'Annecy, Marie Henri Charles René Davy de Chavigné né le 16 janvier 1855 à Saint-Saulge (Nièvre) est issu d'une famille originaire d'Étrepay (Marne), où le cheval tient une grande place²⁶. Sorti en 1876 de l'École du Pin, Davy de Chavigné a déjà exercé quelques années comme sous-directeur du dépôt de Cluny, dont l'expansion suit celle du demi-sang de Charolles. Sa nomination en 1888 à la tête du Dépôt d'Annecy, est sans doute une promotion, mais la place ne suscite guère de convoitises. Son père en a été le directeur pendant plus de 20 ans entre 1861 et 1881. La circonscription n'abrite aucune race prestigieuse. À l'exception de La Tour-du-Pin et de Beaurepaire, où il existe de véritables zones d'élevage, le département fait triste figure. Il est une zone de production de poulains génériques, vite vendus au sevrage et mal saisis par la statistique agricole annuelle.

Des rapports d'inspection permettent de suivre les premiers pas du jeune directeur alors âgé de 33 ans. Ils soulignent ses qualités de gestionnaire, mais regrettent qu'il ne soit pas vraiment un « homme de cheval ».

Dans son rapport de 1891, l'inspecteur général Portalès relativise la portée du propos : « cette lacune passe inaperçue dans cette circonscription peu avancée comme élevage²⁷. » Chavigné a d'autres qualités qui le rendent indispensable à son poste. Le rapport de 1892, l'année de l'orage, cerne le personnage en quelques mots : « Monsieur de Chavigné [...] est un fonctionnaire instruit ayant de l'acquis, du tact, et qui sait s'attirer la sympathie des éleveurs et des hommes politiques de la circonscription ».

En avril 1892, au Conseil départemental d'agriculture, il laisse passer la tempête et donne des gages de bonne volonté²⁸. Le compte-rendu de la réunion note : « Il s'efforcera de donner ces indications à son administration, pour ce qui est des parties du département où le cheval fin ne pourra être produit (marques d'assentiment) ». Cette première concession lui vaut les encouragements du conseiller général Durand-Savoyat : « M. de Chavigné s'est parfaitement rendu compte de la situation. Il a droit à nos éloges. Ce n'est pas de sa faute s'il n'a pu entièrement donner satisfaction aux réclamations des éleveurs dauphinois ».



Henri Davy de Chavigné (1855-1911)

Source : Khalif et Eugène de VOLNEY, *Lyon à cheval*, Lyon, La Vie française, s.d., 77 pages.

Droits : domaine public

L'année suivante, il obtient les premiers chevaux de trait ...et le « poireau » ! Par décret en date du 19 juillet 1893, il est fait chevalier du Mérite agricole. En poste plus de 23 ans de 1888 à 1911, il a très vite compris qu'il fallait savoir faire des concessions pour conserver l'essentiel. Officier du Mérite agricole, chevalier de la Légion d'honneur en 1904, il sait manœuvrer dans l'univers cantonal où il passe le plus clair de son temps. Il montre la même habileté manœuvrière dans le département de l'Ain rattaché à la circonscription d'Annecy en 1895. Est-ce vraiment un hasard s'il reçoit, le 17 juin 1904, les insignes de chevalier de la Légion d'honneur des mains du docteur Bollet, président du Conseil Général de l'Ain ²⁹?

Entre 1888 et 1898 la physionomie du dépôt a changé³⁰. Les effectifs comptent 14 étalons de trait et 3 Bretons. Si les demi-sangs restent majoritaires, ils se sont étoffés. Au lendemain des incidents du 2 avril 1892, dans un droit de réponse que lui accorde le *Sud-Est*, Davy de Chavigné présente son analyse de la situation de la production et de l'élevage du cheval dans le département de l'Isère : « Ce qu'il faut, c'est le cheval de 1m 54 à 1m 58, ayant du gros, des membres solides et pouvant trotter au besoin. Ce modèle, vous pouvez le faire en conservant vos pouliches améliorées, en choisissant mieux vos nouvelles juments, en ayant de la méthode, de la suite dans vos procédés de production³¹. »

L'orage de 1892 constitue, en apparence, le point de départ d'une réelle inflexion dans la politique rigide

des Haras. Cette mutation était pourtant dans l'air du temps. En effet, dès 1888, l'inspecteur général Plazen, en tournée dans le département de l'Isère préconisait déjà « des reproducteurs de petite taille, de conformation très régulière, avec des membres forts : il n'est point nécessaire qu'ils soient distingués »³². En 1892, Portalès affine le diagnostic : « L'étalon Breton issu de Norfolk genre postier pourrait convenir. Il a été envoyé l'année dernière à Annecy deux étalons de ce genre, ils ont été recherchés »³³.

Les étalonniers, en bons professionnels, ont compris tout l'intérêt qu'ils pouvaient tirer des étalons dépêchés par les Haras d'Annecy. Davy de Chavigné signale leur présence dès la monte de 1898 : « Depuis l'introduction des étalons de trait de l'État dans l'Isère, plusieurs propriétaires ont conservé et élevé des poulains issus de ces chevaux et des juments indigènes, ces poulains ont grandi et sont à leur tour, devenus étalons, ils font actuellement concurrence à leurs pères³⁴. »

En 1906, c'est le cas de 10 % des effectifs effectuant la monte dans l'arrondissement de La Tour-du-Pin. Davy de Chavigné estime qu'ils sont vraisemblablement en plus grand nombre³⁵. Le fonds dauphinois est apparié à des Anglo-Normands près de terre et râblés, à des postiers Bretons ou des Norfolk de même origine et à des métis des précédents. De 1902 à 1907, les 147 étalons autorisés à la monte publique par la commission sanitaire de surveillance, ont une taille moyenne de 156 centimètres pour une médiane de 1,55 m³⁶. Près des 3/4 des étalons toisent entre 1,48 et 1,59 m. Rapportées à la taille des juments,

ces données ne sont pas dénuées de sens. Sur 471 poulinières admises de 1899 à 1906 aux concours du département et de l'État, dans les arrondissements de Vienne et de La Tour-du-Pin, la moyenne est de 1,55 m³⁷. Il va de soi qu'une telle similitude de taille

entre les juments de pays et les étalons proposés à la monte, n'est pas due au hasard. Étalonniers et producteurs montrent une réelle connaissance de la race indigène et des potentialités du milieu local.

Les dernières années du petit cheval : entre rémission et disparition

Le cheval commun du Dauphiné, tel qu'il nous apparaît entre la fin du XIXe et le début du XXe siècle, est un cheval de taille moyenne, râblé, aux robes baies dominantes que les utilisateurs locaux ne semblent pas vouloir grossir outre mesure. Au cours de cette période qui s'achève par la Première Guerre mondiale, un équilibre semble s'être instauré autour d'une race qui convient tant aux producteurs traditionnels qu'aux éleveurs. Au lendemain de la guerre, cet équilibre vole en éclat dans un monde bouleversé, où le Cheval Dauphinois ne trouve plus ses marques.

Jusqu'à la Grande Guerre, la volonté de conserver sa morphologie répond à des considérations commerciales. Une partie de ces chevaux sont élevés dans l'arrondissement de Saint-Marcellin ou dans la plaine de Valence, puis réexportés vers quatre ou cinq ans dans les départements du Sud-Est³⁸. Cette race est, par ailleurs, compatible avec d'autres combinaisons zootechniques qui ont cours dans l'arc alpin. Ainsi, ces petites juments rustiques servent en partie à la perpétuation des « ragots de Saint-Bonnet », race de montagne que l'on retrouve dans les départements actuels des Hautes-Alpes, des Alpes-de-Haute-Provence ou des Alpes-Maritimes et à la production mulassière. Dans les Terres froides, l'arrondissement de La Tour-du-Pin produit des mulotots négociés à la foire de La Milin (Burcin) et à celle de Beaucroissant.

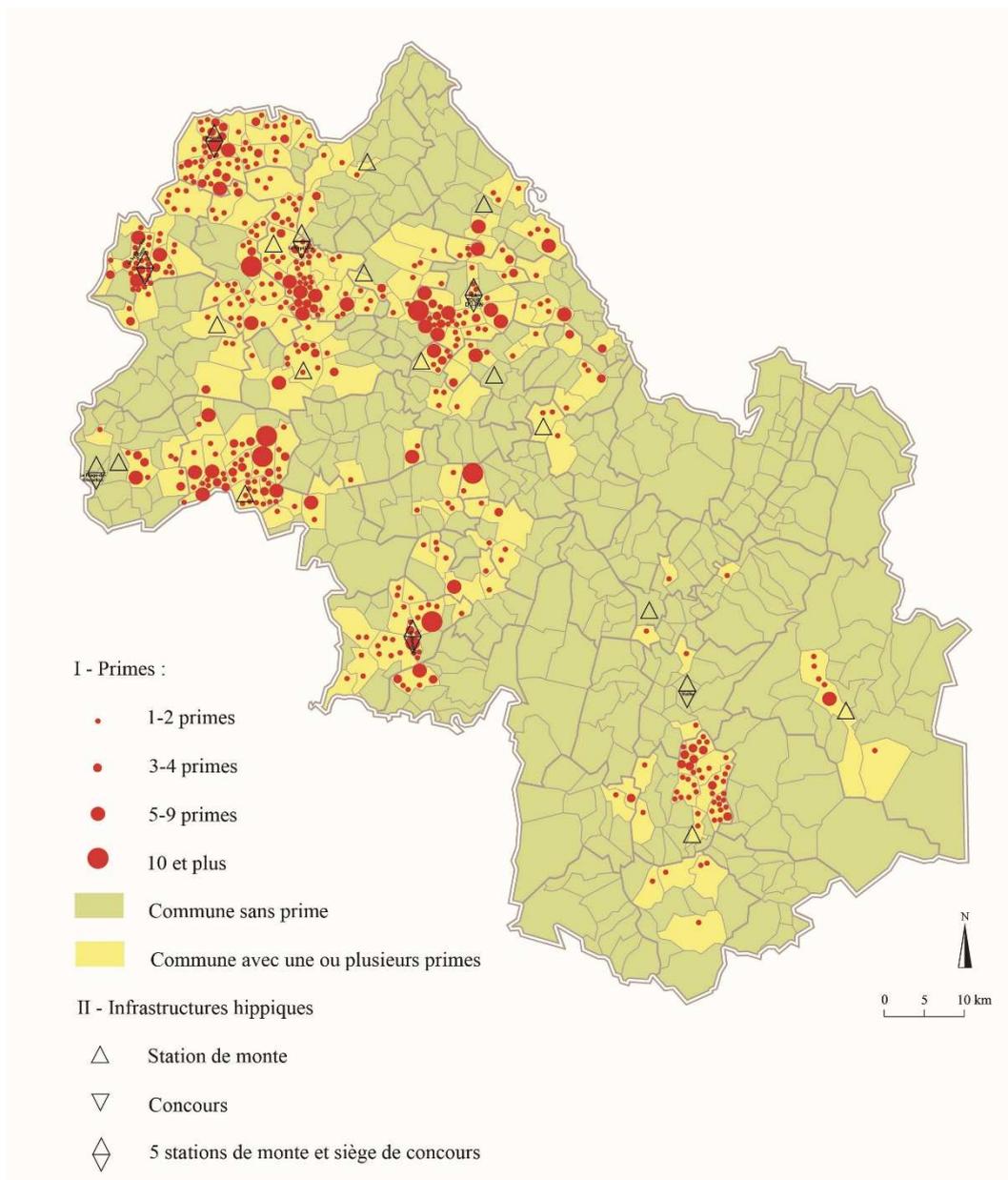
La plasticité de la race dauphinoise et son intégration dans des écosystèmes régionaux ont été largement sous-évaluées. Contre toute attente, la crise de l'élevage qui sévit en France depuis le début du XXe siècle, n'affecte pas l'écoulement de la production : selon la fluctuation des cours, elle se porte tantôt vers la production mulassière, tantôt vers la production chevaline. Loin d'être en difficulté, ces petits chevaux de pays qui ont davantage d'allure que précédemment, et dont les lignes s'harmonisent, restent relativement bon marché par rapport aux extraits de races plus connues. Plus remarquable encore est l'acceptation des chevaux de l'administration, là où naguère ils étaient dédaignés. Ainsi, la station de Virieu, longtemps située dans un espace réfractaire aux étalons de l'Administration, prend son envol : « La station de

Virieu réorganisée depuis deux ans continue à donner de bons résultats, les éleveurs sont satisfaits, jamais on n'y avait atteint un nombre de juments aussi élevé ; j'y avais envoyé un cheval de demi-sang très musclé, il a partagé le succès obtenu avec son camarade d'écurie, un ardennais qui n'est pas sans mérite³⁹. »

D'une manière générale, la présence renforcée des Haras se manifeste par les primes distribuées par l'État et le département. La dispersion des primes uniques suggère une diffusion de cette tendance y compris dans des périmètres, comme la vallée de la Bourbre, active zone de chalandise des étalons particuliers (voir carte page suivante).

Paradoxalement, au moment où ses vues triomphent, Davy de Chavigné redoute la survenue d'une crise liée à l'émergence des nouveaux moyens de transport. Depuis le début du siècle, d'un rapport à l'autre, il recherche en vain les raisons d'un effondrement imminent. Jamais le nombre de saillies n'a été aussi important. En 1913, les Haras comptabilisent près de 3000 saillies pour les seuls chevaux de l'Administration. En y ajoutant celles de l'étalonnage particulier, ce chiffre peut être doublé sans préjuger de la production mulassière. En 1914, la production des équidés se porte bien dans un contexte national de moins en moins dynamique. Le département de l'Isère aligne 110 étalons et la remonte y fait son apparition. C'est un signe de l'amélioration de la production.

Malgré leurs imperfections, les chevaux dauphinois ont subi le poids des réquisitions lors de la Grande Guerre. La majeure partie des effectifs mobilisés a servi à ravitailler les combattants au plus près du front. Race rustique, habituée à vivre de peu, elle a montré, comme les ânes et les mulets, sa valeur dans le domaine logistique. À chaque reprise des réquisitions de l'Autorité militaire, les propriétaires répondent en faisant saillir leurs juments par les étalons de l'administration, par les baudets ou par les deux à la fois ! En 1916, 3021 juments ont été saillies par les seuls étalons. En 1918, le retour des réquisitions pousse ce total à 4345, soit un accroissement de près de 44 %. Jamais le dicton « cheval de foin, cheval de rien » n'a paru aussi peu mérité.



Primes distribuées dans les concours de pouliches et juments poulinières de l'Isère de 1904 à 1910.
Source : Arch. dép. Isère 140 M 3.

Pourtant au cours de l'entre-deux-guerres, malgré sa résilience discrète, la race dauphinoise s'estompe et semble se dissoudre dans l'intense brassage hippique qui caractérise ces deux décennies. Il devient difficile de cerner l'importance de la production chevaline du département. Cette difficulté s'explique par les conséquences de la Grande Guerre : elles s'inscrivent à la fois dans des évolutions européennes, nationales et locales qui pèsent sur la situation de l'élevage dauphinois. Au niveau européen, la pression des importations d'Europe centrale et orientale, qui s'accroît depuis les années 1920, devient alarmante au début de la décennie suivante. La baisse des cours se répercute sur la production dauphinoise. Avec un coefficient de 4 à 4,3 pour les chevaux neufs ou de

première main de 4 à 7 ans, la production locale n'a plus vraiment de sens⁴⁰.

À cette concurrence européenne vient se greffer une concurrence nationale. La motorisation de l'agriculture, qui s'intensifie dans les vastes plaines céréalières de la moitié Nord du pays, a des effets en chaîne. La demande moins soutenue en chevaux génère ainsi une première baisse des prix. Le Sud-Est, où les besoins en chevaux restent importants, du fait de la petite exploitation et de la dispersion des parcelles, reçoit à des prix très intéressants des chevaux de bonne qualité. Au modèle dominant du « ragot », cheval rustique de 500 à 550 kilos que les agriculteurs ont l'habitude d'employer, se substitue un

cheval plus étoffé. Les petits Ardennais, Bretons et Percherons, entre 620 et 670 kilos, prennent le relais. Si leur entretien est sans doute un peu plus coûteux, leur prix attractif en fait une acquisition intéressante.

Enfin, au niveau local, les conséquences démographiques de la guerre et l'évolution des productions agricoles se font sentir. Louis Rougier note, dans les années 1920, que les prairies permanentes prennent de plus en plus d'importance, au fur et à mesure que les campagnes se dépeuplent⁴¹. Dans sa rubrique « vente de chevaux », *L'Union du Sud-Est*,

souligne, elle aussi, ce lien entre l'extension des herbages et le tassement des cavaleries. Dans un contexte de productions qui se raréfient et d'importations qui s'intensifient, la matrice du Cheval Dauphinois s'estompe. Elle se recentre sur un périmètre étroit de quelques cantons qui avaient su produire le meilleur de la race. Dans la seconde moitié des années 1920, le Cheval Dauphinois se distingue encore dans la périphérie lyonnaise orientale de la métropole comme « le cheval de poids moyen, râblé, peu commun tel qu'on l'élève dans la Drôme, l'Isère et la plaine limitée par la Costière dans l'Ain⁴². »

Conclusion

Les chevaux dauphinois, race générique de pays, en apparence sans histoire, bénéficient d'une relative abondance documentaire entre la Restauration et la veille de la Seconde Guerre mondiale. Issue d'un écosystème peu favorable et au service d'une petite polyculture traditionnelle aux moyens comptés, la race est considérée comme dégénérée. Cette décrépitude apparente explique l'engagement du Conseil Général de l'Isère et des Haras, notamment à partir de 1874, dans un véritable sauvetage zootechnique. Cette volonté imposée à une partie des producteurs a créé de vives tensions. Davy de Chavigné a su, en employant des étalons adaptés aux juments indigènes, dégager le profil d'un cheval de petite taille, de 1,55 m, qui a des

allures et qui s'est étoffé à la veille de la Grande Guerre.

Ce cheval rustique est la synthèse finalement réussie d'un cadre socio-économiques rude et d'un écosystème qui ne l'était pas moins. Ces producteurs ont même su élargir sa zone de chalandise en débordant largement vers le Sud-Est. En adéquation avec son milieu, le Cheval Dauphinois n'a pas pu s'adapter aux mutations brutales de l'entre-deux-guerres. Il a disparu avec le cadre dans lequel il avait prospéré. Rapidement devenu sans objet, il s'est dissout dans une population équine issue de tout l'Hexagone.

Références

Archives nationales pour les rapports des inspecteurs généraux des Haras ; archives départementales de l'Isère pour les statistiques agricoles annuelles et décennales, enquêtes (1872) et rapports divers relatifs à l'espèce chevaline, procès-verbaux des concours de pouliches et de juments.

Publications périodiques. La presse régionale : *Journal de Vienne et de l'Isère* (1838-1944) *Le Moniteur Viennois* (1842-1944) ; la presse agricole : *Le Sud-Est, bulletin du conseil départemental d'agriculture* ; les publications périodiques administratives ont également été exploitées comme les *Rapports et délibérations du Conseil général de l'Isère*.

Bernard DENIS, « Les races de chevaux en France au XVIII^e siècle. Et les idées relatives à leur amélioration », In Situ [En ligne], N°18 | 2012, mis en ligne le 31 juillet 2012.

Jean-Baptiste HUZARD, Instruction sur l'amélioration des chevaux en France, Paris, Imprimerie Huzard, 1802, 276 pages.

Jean-Henri MAGNE, Races chevalines, leurs améliorations. Entretien, multiplication, élevage, éducation du cheval de l'âne et du Mulet, Paris, Garnier frères, s.d., 654 pages.

François PERRIN-DULAC, Description générale du département de l'Isère, Grenoble, J. Allier, 1806, 360 pages.

Notes

-
- ¹ Jean-Baptiste Huzard, *Instruction sur l'amélioration des chevaux de France, destinée principalement aux cultivateurs*, Paris, 1802, 275 pages.
- ² François Perrin-Dulac, Description générale du département de l'Isère, Grenoble, J. Allier, 1806, 360 pages, p. 212.
- ³ Bernard DENIS, « Les races de chevaux en France au XVIII^e siècle. Et les idées relatives à leur amélioration », *In Situ* [En ligne], N°18 | 2012, mis en ligne le 31 juillet 2012. Amandine SOUVRE, « Catégories équinés : la race et le type », *In Situ* [En ligne], 27 | 2015, mis en ligne le 02 novembre 2015.
- ⁴ Jean-Henri MAGNE, *Races chevalines, leurs améliorations. Entretien, multiplication, élevage, éducation, du cheval de l'âne et du mulet*, Paris, Garnier frères, s.d., 654 pages.
- ⁵ *Le Sud-Est, Bulletin du Conseil départemental d'agriculture et des associations agricoles de l'Isère*, août 1892, p. 249-251.
- ⁶ Arch. dép. Isère, 150 M 4, Rapport fait au ministre de la Guerre par le sieur Charvilhat, capitaine d'artillerie sur la situation équestre dans l'arrondissement de La Tour-du-Pin, 16 juin 1837.
- ⁷ *Le Sud-Est*, 1874, 12^e volume, p. 106
- ⁸ Arch. dép. Isère, 150 M 4, Rapport à monsieur le Préfet de l'Isère, Président de la Commission hippique de l'Isère par G. Gavin, vétérinaire, membre de cette Commission, 12 juin 1864.
- ⁹ *Ibidem*, page 265.
- ¹⁰ Arch. dép. Isère, 140 M 40, Rapport de M. le Directeur du dépôt d'étalons d'Annecy sur le service des Haras dans le département de l'Isère en 1912-1913.
- ¹¹ Marie THORAL, « L'action publique dans le domaine de l'agriculture au début du 19^e siècle : l'État et l'élevage en Isère du Consulat à la monarchie de Juillet », *Ruralia* [En ligne], 16/17 | 2005, mis en ligne le 01 juillet 2009.
- ¹² Arch. dép. Isère, 140 M 40, Rapport au Conseil général de la Commission relative à l'éducation chevaline, séance du 29 août 1859.
- ¹³ Arch. dép. Isère, 150 M 4, Rapport du Conseil d'arrondissement de La Tour-du-Pin, session de 1850.
- ¹⁴ Rapports et délibérations du département de l'Isère, 1859, séance du 29 août 1859, p. 361-362.
- ¹⁵ Arch. dép. Isère, 150 M 4, Amélioration de l'espèce chevaline, rapport sur le haras départemental de l'Isère en 1837.
- ¹⁶ Arch. dép. Isère, 150 M 4, Lettre du préfet de l'Isère au ministre de l'Agriculture, 20 juin 1859.
- ¹⁷ Arch. dép. Isère, 150 M 5, enquête sur l'espèce chevaline de l'Isère commandée par le Conseil général en 1872-1873, questionnaire Louis de Leusse, réponse à la question N°28.
- ¹⁸ Édouard BOCHER, *Loi organique 1874, haras, Ministère de l'agriculture et du commerce*, Paris, Imprimerie nationale, 1874, 300 pages.
- ¹⁹ Arch. dép. Isère, 1 N 6/1, 4^e séance du 28 avril 1876, discussions et conclusions relatives au rapport présenté par le marquis de Virieu au conseil général de l'Isère sur l'amélioration de la race chevaline.
- ²⁰ Rapports et délibérations du Conseil général de l'Isère, 1883/08, p.799.
- ²¹ Rapports et délibérations du Conseil général de l'Isère, 1888/08, p.920.
- ²² *Le Sud-Est, Bulletin du Conseil départemental d'agriculture et des associations agricoles de l'Isère*, juin 1892, pp. 177-183
- ²³ Arch. dép. Isère, 150 M 5, enquête sur l'espèce chevaline dans l'Isère commandée par le Conseil général, 1872-1873, questionnaire Quinsonas.
- ²⁴ Arch. dép. Isère, 150 M 4, lettre du sous-préfet de La Tour-du-Pin au préfet de l'Isère, 30 juin 1866.
- ²⁵ Les 43 communes et le nombre des poulinières sont les suivants : toutes les communes des cantons du Grand-Lemps (661) et de Virieu (653) ; Sud du canton de Bourgoin : Nivolles-Vermelle (38), Sérézine-de-la-Tour (89), Les Éparres (53), Châteauvillain (80), Badinières (53) ; Sud du canton de La Tour-du-Pin : Saint-Victor-de-Cessieu (96), Torchefelon (91), Sainte-Blandine (82), Saint-Didier-de-la-Tour (69), Montagnieu (80) ; Est du canton de Saint-Jean-de-Bournay : Éclose (74), Tramolé (42), Culin (63), Saint-Agnin-sur-Bion(45) ; Sud du canton de la Verpillière : Meyrié (12) , Maubec (44). Total des poulinières : 2325.
- ²⁶ Théophile de LAMATHIERE, *Panthéon de la Légion d'honneur*, vol. 20, Édit. E. Dentu, Paris, 1875 –1911, Tome 20, 1907, 506 pages, p.115-116.
- ²⁷ Arch. nat. F 10 / 1753, voir les rapports d'inspection générale du Dépôt national d'étalons d'Annecy réalisés en 1890, 1891 et 1892 par M. Portalès, Inspecteur général du 2^e arrondissement des Haras.
- ²⁸ *Le Sud-Est, Bulletin du Conseil départemental d'agriculture et des associations agricoles de l'Isère*, août 1892, pp. 249-251.
- ²⁹ Arch. nat., site de Fontainebleau, Légion d'honneur, 19800035/126/15961, Marie Henri Charles René Davy de Chavigné ; voir aussi Arch. Dép. Ain, 7 M 161, registre des délibérations de la Commission hippique de l'Ain, séance du 12 avril 1904. Le sénateur Pochon n'est pas en reste, il confirme en présence du Dr Bollet, également membre de la Commission hippique, la qualité du réseau social que le Directeur du dépôt d'Annecy a su tisser dans sa circonscription : « M. le sénateur Pochon, président du Conseil général adresse des félicitations à M. de Chavigné directeur du dépôt d'étalons d'Annecy, nommé dernièrement chevalier de la Légion d'honneur. Par ses connaissances approfondies, M. de Chavigné a rendu d'éminents services à l'industrie chevaline dans le département de l'Ain depuis le rattachement du département au haras d'Annecy ».

-
- ³⁰ Arch. nat. F 10 / 1753, Rapport d'inspection générale du Dépôt national d'Annecy réalisé en 1888 par M. Plazen, inspecteur général du 2^e arrondissement des Haras.
- ³¹ *Le Sud-Est, Bulletin du Conseil départemental d'agriculture et des associations agricoles de l'Isère*, août 1892, pp. 249-251.
- ³² Arch. nat. F10/1753, Rapport d'inspection générale du dépôt national d'étalons d'Annecy réalisé en 1888 par M. Plazen, inspecteur général du 2^e arrondissement.
- ³³ Arch. nat. F10/1753, Rapport inspection générale du dépôt national d'étalons d'Annecy réalisé en 1892 par M. Portalès, inspecteur général du 2^e arrondissement. Ces chevaux ont été placés dans les stations de Meyzieu et de Crémieu, il s'agit de demi-sangs Bretons. Leur croisement avec la race du pays améliorée donne d'excellents produits pour l'artillerie et le trait.
- ³⁴ Arch. dép. Isère, 140 M 33, Rapport du directeur du dépôt d'étalons d'Annecy au préfet de l'Isère, 12 juillet 1899.
- ³⁵ Arch. dép. Isère, 140 M 36, lettre du directeur du dépôt d'étalons d'Annecy au préfet de l'Isère, 1^{er} juin 1905.
- ³⁶ Arch. dép. Isère, 140 M 9, liste générale des étalons reconnus exempts de cornage et de fluxion périodique assurant la monte publique dans le département de l'Isère, 1902-1907.
- ³⁷ Arch. dép. Isère, 140 M 33, 34, 35, 36, poulinières présentées aux concours hippiques du département de l'Isère de 1899 à 1906.
- ³⁸ Daniel FAUCHER, « La plaine de Valence » (Bas-Dauphiné), *Annales de géographie*, tome 23, année 1914, N° 128, pp. 127-150.
- ³⁹ Arch. dép. Isère, 140 M 38, Rapport du directeur du dépôt d'étalons d'Annecy au préfet de l'Isère, 10 juillet 1909.
- ⁴⁰ Arch. dép. Rhône, *Union du Sud-Est*, 1^{er} juillet 1928. Le coefficient enregistre l'accroissement des prix depuis 1913. Avec la stabilisation des prix en 1928, cela signifie qu'un cheval de 550 kg, valant 1250 francs avant la guerre coûte : $1250 \times 4,3 = 5375$ francs. Dans un contexte d'accroissement en valeur réelle de nombreuses productions agricoles, le prix des chevaux n'est pas très stimulant. À titre de comparaison, de beaux mulets se négocient au même moment au coefficient de 6 à 8.
- ⁴¹ Louis ROUGIER, [Dir.] *L'agriculture du département de l'Isère*, Grenoble, Grands établissements de l'imprimerie générale, 1924, 158 pages, pp. 60 et suivantes.
- ⁴² E. FORGEOT, Jean GUICHERD, [Dir.], *L'agriculture du Rhône en 1926 : rapports des commissions de la prime d'honneur et des prix cultureux du Rhône en 1926*, Lyon, Noirclerc-Fénérier, 1927